

# Les roues à aubes de L'Isle-sur-la-Sorgue



Trace n° 251812

Une randonnée proposée par slinky

Le dynamisme des eaux de la Sorgue a favorisé les activités industrielles : meunerie, draperie, papeterie, soierie... Au plus fort de l'occupation, 66 roues étaient installées. Cette balade permet de découvrir les quelques roues encore présentes mais aussi de profiter de la limpidité de ces eaux fréquentée par les canards colvert, les cygnes et les ombles communs. De nombreux aménagement permettent de s'approcher de l'eau, voir même d'y tremper un orteil...

<b>Durée</b>	0h 55	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	3,15 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	6 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	6 m	<b>Commune</b>	L'Isle-sur-la-Sorgue (84800)
<b>Point haut</b>	66 m		
<b>Point bas</b>	58 m		

## Description

Se garer au parking de la gare à L'Isle-sur-la-Sorgue.

**(D/A)** Sortir du parking et rejoindre le rond-point devant la gare. Tourner à gauche Avenue Julien Guigue et arriver à un nouveau rond-point. Virer à droite sur l'Avenue de la Libération, traverser l'Avenue de l'Egalité et continuer environ 10m tout droit jusqu'à un passage piéton.

Tourner à gauche et traverser l'Avenue pour rejoindre la Roue de la Porte d'Avignon.

**(1)** Continuer à droite le long de la Sorgue et, 100m plus loin, partir à gauche sur la passerelle. Après avoir traversé, tourner tout de suite à droite sur le Quai Rouget de l'Isle jusqu'à l'Esplanade Robert Vasse.

Poursuivre sur la gauche et enchaîner le long de la rivière sur le Quai Jean Jaurès. En face de la Rue Rose Goudard, se trouve la Roue des Milhes.

Pousser sur le quai jusqu'au n°24 puis virer à gauche dans la rue qui rejoint la Place Rose Goudard. Tourner à droite pour traverser la place par la Rue Rose Goudard. Repérer en face du n°4 l'ancienne chapelle dite de la Congrégation des Hommes.

Au bout de la rue, tourner à gauche Place Ferdinand Buisson. Traverser la Sorgue de l'Arquet et rejoindre la Place de la Liberté. Contourner la Collégiale Notre-Dame-des-Anges et continuer dans la même direction pour arriver devant le parvis. Poursuivre en face dans la Rue Danton et la suivre jusqu'au bout.

Virer à gauche Rue Théophile Jean et trouver en face le n°14 la Roue Victor Courtet (panneau Roue Pénicuiik !).

**(2)** Avancer jusqu'au n°20 pour arriver devant la Roue de l'Hôpital. Poursuivre jusqu'au n°17bis où se trouve la Roue la Roue Croset.

Pousser jusqu'au bout de la rue et virer à droite Quai Lices Berthelot. 30m plus loin sur la gauche se présente la Roue des Tourelles. Continuer sur le quai avec la Sorgue à main gauche jusqu'au croisement avec la Rue Alphonse Benoit. Sur la gauche est posée la Roue des Lices Vieilleville. 40m plus loin, se trouve la Roue des Minimes et son lavoir sur l'autre rive. Avancer encore de 20m sur le Quai Clovis Hugues pour voir la Roue du Quai Nord.

**(3)** Poursuivre sur le Quai Clovis Hugues, parfois sur un chemin de terre, jusqu'au croisement avec la Rue de la truite. Un peu plus loin sur la gauche trône la Roue du Portalet.

Avancer encore un peu jusqu'à un pont dans le prolongement de la Rue du Docteur Tallet. Tourner à gauche, franchir la Sorgue du Nord par le pont et prendre tout de suite à droite sur le Chemin des Hors qui longe l'autre rive.

Continuer sur ce chemin, bucolique à souhait, et rejoindre la Porte de Bouïgas au niveau de la Sorgue principale. Virer à droite puis à gauche sur le Quai Jean Jaurès et arriver au niveau d'une passerelle en face la Rue Joseph Roumanille.

Tourner à gauche sur la passerelle et prendre à droite pour traverser le petit jardin public. Tout au bout, partir sur la gauche pour trouver une roue non identifiée. Prendre à droite, longer la belle bâtisse de la Caisse d'Epargne et continuer sur l'Avenue des 4 Otages.

En face le n°13, virer à gauche et traverser la rue par le passage piéton. Continuer à droite puis très vite à gauche pour s'engager dans le Cours Anatole France. 40m plus loin, à droite se trouve la Roue Giraud.

**(4)** Revenir sur ses pas et prendre à gauche sur l'Avenue de la Libération. Couper l'Avenue de l'Egalité et prendre à gauche l'Avenue Julien Guigue pour retrouver le parking **(D/A)**.

## Points de passages

**D/A Parking de la - Gare de L'Isle-sur-Sorgue**

| N 43.917717° / E 5.04687° - alt. 60 m - km 0

**1 Roue de la Porte d'Avignon - Sorgue (rivière) - Affluent de l'Ouvèze**

| N 43.918021° / E 5.049607° - alt. 61 m - km 0.28

**2 Roue Victor Courtet**

| N 43.920204° / E 5.049965° - alt. 62 m - km 1.05

**3 Roue du Quai Nord**

| N 43.921668° / E 5.048518° - alt. 59 m - km 1.51

**4 Roue Giraud**

| N 43.917132° / E 5.052402° - alt. 60 m - km 2.62

**D/A Parking de la Gare**

N 43.917701° / E 5.046875° - alt. 60 m - km 3.15

## Informations pratiques

Ce circuit a pour vocation de faire découvrir les roues à aubes mais L'Isle-sur-la-Sorgue regorge de boutiques d'antiquaires. N'hésitez pas à les visiter.

Très beau marché le dimanche mais beaucoup de difficultés pour se garer !

## A proximité

Dans l'ordre du circuit :

### (1) Roue de la Porte d'Avignon

Ancienne roue du jardin des religieuses de Sainte-Elisabeth construite en 1530. Le 7 février 1735, les religieuses de Sainte-Elisabeth vendirent leurs jardins à la commune, pour la création du cours Sainte-Anne, en se réservant la propriété de la roue, de ses accessoires et du terrain occupé par ceux-ci.

### Roue des Milhes

La concession fut accordée par la Chambre Apostolique à Claude Martin le 16 Mars 1520. La roue fût réglementée par l'arrêté du 6 Août 1828. Le moulin appartenait à Georges Milhe, meunier qui obtint l'autorisation d'établir une roue nouvelle par l'ordonnance royale du 12 Avril 1843. Un arrêté du 10 Octobre 1857 autorisa et régla l'installation de vannes mobiles. Le moulin vert fut vendu à Xavier Dumas qui le transforma en usine à plâtre et remania la force motrice après autorisation du 12 Septembre 1881. La société des Plâtrières de Vaucluse a vendu l'immeuble à la Caisse d'Epargne de L'Isle.

[La Collégiale Notre-Dame-des-Anges](#) est la principale église catholique de la ville et également un de ses plus beaux monuments, classée monument historique depuis le 4 avril 1911. Elle a connu de nombreuses modifications mais est surtout réputée pour sa riche décoration intérieure du xvii<sup>e</sup> siècle qui rappelle celle des églises italiennes.

### (2) Roue Victor Courtet

La roue de Victor Courtet fut autorisée par ordonnance royale du 6 octobre 1832 pour un moulin à soie et une filature de laine. L'équipe Sorgue de la Communauté de Communes s'est récemment affairée à la restauration de cette dernière. Les paliers (organes ayant pour but de supporter et de guider, en rotation, l'axe de la roue) ont été changés ainsi que toutes les pales. Les agents de l'équipe en ont profité pour détartrer l'ensemble de la roue.

### Roue de l'Hôpital

Destinée à fournir de l'eau à l'hôpital et la force motrice à Esprit Genet (autorisation de 1760 et 1762).

### Roue Croset

Roue pour la fabrication de couvertures réglementée par ordonnance royale du 13 Février 1828. Le propriétaire fut autorisé à utiliser pour une carderie à laine la roue qui servait jusqu'alors "au service de sa maison et à l'usage de sa tannerie".

### Rue des Tourelles

L'autorisation d'établissement fut accordée par l'ordonnance royale du 19 Juillet 1832 à David Joseph Xavier, dit David cadet, fabricant de couverture. La roue et l'usine devinrent ensuite la propriété de Tiran Charles Marie Antonin, également fabricant de couvertures, puis de Robert-Tissot Auguste (même industrie). Des arrêtés préfectoraux du 16 Mai 1856 et 23 Avril 1857 avaient réglementé le régime des eaux.

### Roue des Lices de Vieilleville

L'autorisation fut donnée à François Xavier Juge, par ordonnance royale du 24 Juin 1818 à la suite de sa demande du 16 Octobre 1817. Elle fut vendue le 28 Février 1836, avec l'usine de soie situé en face. Plus tard elle fut vendue à Fougat, fabricant de conserves, et fut la propriété des "Conserveries de France".

### Roue des Minimes

A coté et en aval du Pont de Ville-Vieille. Cette roue a été construite par les Pères Minimes pour fournir de l'eau à leur couvent. Par acte du 15 mai 1726 les Pères Minimes cédèrent à Charles Bernard de Guilhem la moitié de la propriété et des droits de la roue. La roue fut réglementée le 28 septembre 1854 avec autorisation d'y atteler des machines, et le 1er janvier suivant tous les propriétaires cédèrent leurs droits de propriété de la roue et de ces accessoires, piliers, barrage et autres à Jean Baptiste Alphonse Juge (Négociant Fabricant). Après diverses passations, Agricole François Régis Bérud l'utilisa pour son usine à soie. Citons à l'occasion de cette roue quelques prix-faits de construction : le 11 mars 1752 un menuisier fut payé 180 livres pour reconstruire la roue et 10 livres par an pour l'entretenir.

### (3) Roue du Quai Nord

Le propriétaire, Antoine Lille, dit Louiton, obtint, par l'ordonnance royale du 3 mars 1834, d'établir une roue pour mettre en mouvement des machines à ouvrir la soie. Son gendre, Jouve, propriétaire à Orgon, la vendit, avec la fabrique, à Pila Jean Michel, négociant en soie à Avignon. Elle resta avec la même destination à ses descendants.

### Roue du Portalet

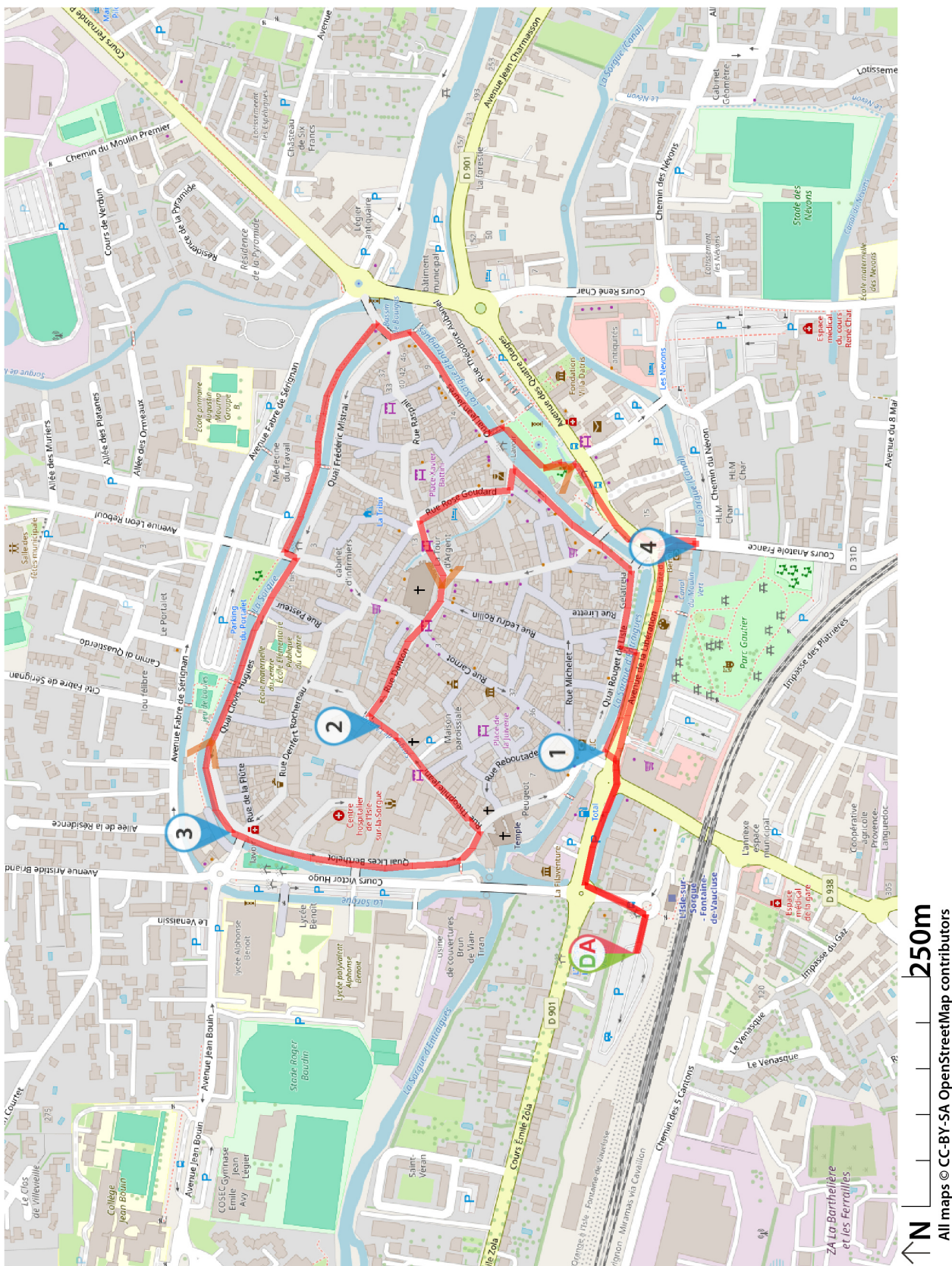
L'ordonnance royale du 29 août 1832 autorise Garcin Jean à établir une roue pour mettre en mouvement un moulin à soie. L'usine devient une fabrique de pâtes alimentaires avec Fages Frères, un repère est placé à la suite de l'arrêté préfectoral du 19 Avril 1874. Après avoir été exploitée par Arnaudet (gendre Fages), la roue est enlevée par Eugène Geoffroy, nouveau propriétaire, qui cède gracieusement l'immeuble à la ville pour l'agrandissement des écoles publiques de garçons.

### (4) Roue Giraud

L'autorisation d'exploiter cette roue est accordée en 1821 pour l'irrigation d'un jardin.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-roues-a-aubes-de-l-isle-sur-la-sorgue/>

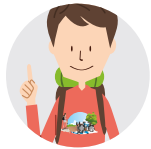
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**